

## Opération de Renouvellement Urbain de Planoise - Programme d'équipements publics - Réalisation d'une étude

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Conformément à ce qui a été retenu par le Comité de Pilotage ORU du 18 septembre 2002, instance comprenant l'ensemble des partenaires, l'ORU de Planoise est constitué de deux volets d'intervention complémentaires : les équipements publics et l'habitat-cadre de vie. Le précédent Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une étude concernant le second aspect.

Le choix d'une thématique équipements publics découle de l'analyse qu'il existe en la matière un certain nombre de besoins de la population aujourd'hui insuffisamment pris en compte. Il semble en particulier que la vie sociale du quartier pâtisse d'un manque de lieu central de vie, d'animation et de services. Sur la base de ce constat, la Ville s'oriente donc vers la réalisation d'un équipement public (dont les phases restent à déterminer) devant regrouper deux fonctions principales :

- un équipement polyvalent d'animation et de services, très largement ouvert à la vie associative planoisienne, et s'appuyant notamment sur la relocalisation des équipes issues du regroupement MPT/centres sociaux,

- une bibliothèque médiathèque qui constituerait un nouvel équipement générant une véritable attractivité pour la population grâce à la taille critique que permettrait d'atteindre le regroupement des deux bibliothèques existant aujourd'hui (Ile de France et Jean Moulin).

Il est précisé que ces deux structures sont envisagées dans un même bâtiment ou à proximité, afin de développer les complémentarités et la dynamique du lieu, mais qu'elles devront pouvoir fonctionner de manière indépendante l'une de l'autre.

Il est prévu un phasage dans le temps qui permette la réalisation dans un premier temps du pôle d'animation, dans un second temps de la bibliothèque. Cependant, afin de préserver la cohérence du projet, les deux équipements devront être conçus ensemble dès le départ.

Il est proposé de faire appel à un bureau d'étude qui sera chargé de la rédaction du programme global de l'opération, d'identifier les besoins, de recenser les données et de prendre en compte les contraintes énoncées ci-dessus, document sur la base duquel sera lancé un concours de maîtrise d'oeuvre dans une prochaine étape.

### **Echéancier**

Remise des études de programmation : second semestre 2003

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la démarche et d'engager la phase de programmation de cette opération,

- d'autoriser M. le Maire à avoir recours à un cabinet d'étude,

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché d'étude après mise en concurrence ainsi que toutes les prestations nécessaires au bon déroulement de cette étude, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des prestations prévues, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants à l'imputation 90.824.2031.03605.30100, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Département du Doubs, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

- d'inscrire le montant des subventions par décision modificative au budget de l'exercice courant, dès réception des notifications attributives, en recettes aux chapitres 90.824.1321/1323/1328/03605.30100.

«**M. LE MAIRE** : Je sais bien qu'il est tard mais il faut que Michel LOYAT dise peut-être un mot...

**M. Michel LOYAT** : Je ne dors pas encore...

**M. LE MAIRE** : ... on a parlé tout à l'heure des maisons de quartier entre autres sur Planoise. Vous savez que pour l'ORU nous avançons bien sur Clairs-Soleils, sur Planoise j'ai demandé qu'on «pousse un peu les chaudières» si je peux m'exprimer ainsi et donc Michel LOYAT va nous dire par quoi cela se traduit.

**M. Michel LOYAT** : Dire d'abord que l'étude programme qui vous est proposée aujourd'hui, correspond à une étape dans l'avancement de l'ORU, et là je tiens à en rassurer certains, car certaines études sont parfois faites pour éclairer la décision et elles ont d'ailleurs leur légitimité mais là il s'agit de toute autre chose. Nous vous proposons une décision qui aura pour conséquence une étude programme. Alors je vous rappelle que nous avons déjà décidé, ça a été présenté à un précédent conseil municipal, de consacrer la moitié des crédits ORU sur Planoise pour la réalisation d'un équipement structurant, l'autre moitié étant consacrée au volet habitat - activité - cadre de vie. Le choix qui est proposé dans le rapport est un choix -nous en sommes convaincus- attendu par la population et à la hauteur de ce qui est nécessaire pour ce quartier important. Il manque sur ce quartier, c'est un constat qui est fait depuis des années, cela avait été fait d'ailleurs dans le cadre d'une étude en 1996, un pôle d'animation, de culture, suffisamment fort pour assurer un rayonnement sur l'ensemble du quartier et, ce faisant, contribuer à son attractivité. Je ne vais détailler ni la démarche ni le contenu de ce programme -et là je ne renvoie pas la balle mais cela correspond à la compétence de chacun- c'est davantage Patrick BONTEMPS qui peut le faire s'il le souhaite et si vous le souhaitez. Je voudrais simplement dire que l'étude programme qui peut être lancée à partir d'aujourd'hui permettra la réalisation de l'équipement avant 2006 ou plus exactement courant 2006. Donc là nous avons regardé le calendrier conformément, je dirais, à la fois au dispositif de l'ORU et conformément aux engagements que nous avons pris.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il était important de signaler quand même que sur Planoise cet équipement qui est attendu allait bientôt voir le jour».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.*